Avisbat

Cet avis à la batellerie n° FR/2026/07435-2
modifie **l'avis** n° FR/2026/07435-1

Avis mis à jour

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/07435-2

Évènement

Article R-4311-1 du code des transports
Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Gestion de la ressource en eau

Localisation A

Canal de Saint-Quentin

PK de début : 45.160 | Ecluse n°18 de Lesdins (39x5,2 - RG)
PK de fin : 85.840 | Ecluse n°32 de Tergnier (39x5,2 - RD)

Du 09/07/2026 à 07h00
Au 15/10/2026 (Date estimée)

Mouillage limité
Limité à 2.00 mètre(s)

Localisation B

Canal de Saint-Quentin

PK de début : 25.959 - Commune de VENDHUILE
PK de fin : 45.160 | Ecluse n°18 de Lesdins (39x5,2 - RD)

Du 09/07/2026 à 07h00
Au 15/10/2026 (Date estimée)

Mouillage limité
Limité à 2.50 mètre(s)

Informations supplémentaires

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont avertis que les conditions météorologiques ne nous permettent plus de tenir les biefs à leurs cotes habituelles. le mouillage garanti est de 2,50 m dans le bief de partage et de 2,0 m pour la section comprise entre l'écluse 18 de LESDINS et l'écluse 32 de TERGNIER

Sauf les biefs suivants:

N°23 de Fontaine Lès Clercs

N°24 de Seraucourt Le Grand

N°26 de Jussy

et N° 32 de Tergnier

que nous maintenons à 2,20 pour ne pas mettre les bateaux stationnaires à sec.

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Service territorial Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

03 26 79 72 33 uti.picardiechampagne@vnf.fr

Prénom NOM

Etienne MARTINET

Certifié par youtrust